



SOGEBOURSE

COMMUNIQUE

Vu les dispositions de l'article **548** de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, le Président du Tribunal de Commerce d'Abidjan a rendu l'ordonnance N° **001703/2013 du 28 Juin 2013**, sur requête de la société **ALIOS FINANCE CI (SAFCA)**, prorogeant jusqu'au **30 Septembre 2013** la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer, entre autres, sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Nous vous communiquerons, en temps opportun, la date et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société **ALIOS FINANCE CI (SAFCA)**.

Fait à Abidjan, le 02 Juillet 2013

Idrissa BERTHE

Directeur Général Adjoint

